



# MÉMO AUX PARENTS

## À VENIR

### Journée pédagogique

Le **27 janvier** sera une journée pédagogique. Le service de garde sera ouvert pour les enfants qui se sont inscrits aux activités prévues.

Pour toute modification **sans frais à l'activité prévue\***, vous avez jusqu'au **10 janvier, 18 h**, pour en informer madame Nathalie Lefebvre par courriel à : [garde.passerelle@csp.qc.ca](mailto:garde.passerelle@csp.qc.ca)

\* sortie au Zukari – Centre d'amusement Ste-Julie

### Conseil d'établissement

La prochaine séance aura lieu le **mardi 28 janvier 2025, à 19 h**, au salon du personnel de l'école.



## MEILLEURS VOEUX POUR 2025

Toute l'équipe profite de la parution de cette édition du Mémo aux parents pour vous souhaiter une excellente année 2025 sous le signe de la santé, du bonheur et de la bienveillance.

Nous en profitons également pour vous remercier de votre implication qui fait de notre belle école un milieu sain où il fait bon apprendre et grandir.  
**Bonne année 2025 !**

## HORAIRE

### Classes ordinaires

9 h 20 à 11 h 42  
13 h à 15 h 20

### Classe EHDAA

9 h 05 à 11 h 42  
13 h à 15 h 05

### Pour signaler une absence :

(450) 461-5903, poste 5  
ou par courriel à  
[passerelle@cssp.gouv.qc.ca](mailto:passerelle@cssp.gouv.qc.ca)

## NAS

N'oubliez pas que les relevés 24 seront remis à la fin du mois de février.

\*\*\*\*Assurez-vous que Madame Nathalie Lefebvre a bel et bien reçu votre Numéro d'assurance sociale (NAS)

## IMPORTANT

### SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE ET STATIONNEMENT

Pour la sécurité de vos enfants, du voisinage et de notre personnel, nous vous remercions d'être **prudent** et de **circuler lentement** aux abords de l'école. Nous comptons sur la précieuse collaboration de **tous** les parents.

Aussi, comme le stationnement dans le débarcadère **est strictement réservé** au personnel de l'école, voici des informations que nous avons reçues de la régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent afin d'éviter les constats d'infraction.

Références : Article 386 du code de la sécurité routière (CSR) :

► Sauf en cas de nécessité ou lorsqu'une autre disposition du présent code le permet, nul ne peut immobiliser un véhicule routier aux endroits suivants :

- sur un **trottoir** et un **terre-plein** ;
- à moins de 3 m d'une **borne d'incendie** ;
- dans une **intersection**, sur un **passage pour piétons** ou **pour cyclistes** identifié par une signalisation appropriée et sur un **passage à niveau** ni **à moins de 5 m de ceux-ci** ;
- dans une **zone de débarcadère** et dans une **zone réservée** exclusivement aux véhicules routiers affectés au transport public de personnes, dûment identifiées comme telles ;
- dans un endroit où le **stationnement est interdit** par une signalisation installée conformément au présent code.

## PÉDICULOSE

Nous désirons vous rappeler que la **pédiculose** (poux de tête) est une maladie à déclarer à la direction de l'école. Comme à chaque retour d'un long congé, nous vous demandons de vérifier la tête de votre enfant et de nous informer de la présence de poux de tête ou de lentes, s'il y avait lieu.

De plus, vous trouverez toujours sur le [site Web de l'école](#), la publication **Poux, poux, poux...** qui se veut être un outil pratique pour l'élimination des poux et des lentes.



## BIBLIO PARTAGE

Afin de cultiver le goût de lire auprès de nos élèves, nous mettrons à votre disposition une **BIBLIO PARTAGE** qui se trouvera à l'entrée principale.

Nous sollicitons votre aide pour garnir l'étagère et permettre ainsi que notre projet soit un succès.

Nous vous remercions à l'avance pour tous les dons à recevoir.



## RÉINSCRIPTION D'UN ÉLÈVE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

La réinscription **en ligne** s'applique pour tous les élèves qui fréquentent **actuellement** une école du CSSP, **incluant** les élèves fréquentant l'**éducation préscolaire 4 ou 5 ans** ET le **programme Passe-Partout**.

La fiche d'inscription **sera disponible** à partir de la page d'accueil du [Mozaik Portail Parents](#) à compter du **3 février 2025**. Les parents auront **du 3 février 8 h au 14 février 16 h** pour la remplir.

Les parents doivent s'assurer que l'adresse courriel utilisée pour le Mozaik Portail Parents est exactement la même que celle qui figure sur les documents transmis à l'école.

## NOUVEAUTÉ – ADMISSION EN LIGNE D'UN **NOUVEL** ÉLÈVE

L'admission des **nouveaux élèves** pour l'**année scolaire 2025-2026** se fera également et directement **EN LIGNE** via le Mozaik Portail Parents.

Comme indiqué sous le lien suivant : [Admission et inscription](#), les parents d'un enfant qui fréquentera l'**éducation préscolaire** pour la prochaine année scolaire, ou ceux d'un jeune **qui s'inscrira pour la première fois** dans une école primaire ou secondaire du CSSP sont invités à utiliser l'[outil de recherche](#) pour connaître leur école de secteur.

Ensuite, les parents devront se créer un compte [Mozaik Portail Parents](#) ou utiliser un compte existant et **ajouter l'enfant** (*nouvelle inscription*) à son compte.

**Du 3 février 8 h au 14 février 16h**, les parents pourront ainsi procéder à l'admission de son enfant (*nouvel élève*) via [Mozaik Portail Parents](#) et les documents suivants devront être téléversés via Mozaik :

- le certificat de naissance original de l'enfant ;
- le document d'immigration pour l'enfant né à l'extérieur du Canada ;
- une preuve de résidence d'un organisme public (le permis de conduire et le bail ne sont pas acceptés).

**Les parents qui ont des questions en lien avec le formulaire électronique, ou encore ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à Internet sont invités à communiquer avec le secrétariat de leur école.**

- Création de votre compte Mozaik Portail Parents ► [Guide destiné aux parents](#)
- Réinscrire votre enfant sur Mozaik Portail Parents ► [Capsule vidéo](#)



## HABILLEMENT ET MÉTÉO

Youpi ! La neige est enfin arrivée !

Afin de profiter des joies de l'hiver, nous demandons aux enfants d'avoir en tout temps à l'école : bottes, pantalon de neige, tuque, mitaines et bas de rechange.

Avec les variations de température que nous connaissons habituellement en janvier et février, nous désirons vous indiquer la procédure que nous utilisons pour déterminer si les enfants vont à l'extérieur ou pas.

Donc, le matin, le midi et en fin d'après-midi, nous consultons le [site Web de Météomédia](#). **Tout en prenant compte du refroidisseur éolien**, nous suivons les recommandations de cette [charte des températures](#).

En zone « verte » (-14°C et plus), les enfants profitent des joies de l'hiver !

En zone « jaune » (-15°C et -27 °C), les enfants vont à l'extérieur, **mais** le personnel porte une attention particulière aux signes de coup de refroidissement.

En zone « rouge » (-28°C et moins), les enfants **demeurent** à l'intérieur.



## RAPPEL - SOULIERS

Plusieurs élèves oublient leurs **souliers** à la maison. Merci de les laisser dans le sac d'école de votre enfant advenant qu'ils y aient été déposés la veille.



## DÉPISTAGE DES TROUBLES VISUELS – ÉCOLE DE LA VUE

Étant donné le nombre élevé d'enfants, ici à l'école, un horaire de dépistage des troubles visuels a été prévu sur deux jours : la première journée aura lieu le **16 janvier** et la seconde le **30 janvier**.

Il est à noter que seuls les élèves pour lesquels nous aurons reçu l'autorisation de participation seront dépistés par l'équipe d'optométristes de l'École de la vue.

\*\*\*Les élèves absents le 16 janvier seront vus le jeudi 30 avril.\*\*\*





## ACTIVITÉ SOCIOCULTURELLE À L'ÉCOLE

Thème : **Danse ta vie**

Dates : 20, 21, 22, 23 et 24 janvier

**Horaire à venir par chaque  
enseignante**

### RAPPEL EN PRÉVISION DE LA PÉDAGOGIQUE DU 27 JANVIER:

Le lundi 27 janvier : une sortie est prévue au Zukari de Sainte-Julie et un groupe est également prévu à l'école.

\*\*\*\*\*ATTENTION : Malheureusement, pour cette journée, étant donné la pénurie de personnel que nous vivons actuellement, nous ne serons pas en mesure d'accueillir les enfants dîneurs qui ne sont habituellement pas inscrits au service de garde.

Nous sommes sincèrement désolées et nous vous remercions pour votre compréhension. Mme Lefebvre a déjà communiqué avec les parents des enfants dîneurs afin de les informer de cette fâcheuse situation. Il s'agit donc d'un rappel.

Pour les parents utilisateurs du service de garde régulier, nous sollicitons également votre collaboration :

Si vous n'avez pas réellement besoin du service lors de cette journée, merci d'aviser Mme Nathalie.

Pour toute modification sans frais, vous aurez jusqu'au 10 janvier pour informer Mme Nathalie Lefebvre par courriel : [garde.passerelle@cssp.gouv.qc.ca](mailto:garde.passerelle@cssp.gouv.qc.ca)

Encore merci!

## JANVIER 2025

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**21 décembre au 5 janvier :**  
Congé des fêtes

- 6 janvier Journée pédagogique – Activités à l'école
- 16 janvier École de la vue
- 20 janvier Activité socioculturelle – Danse ta vie
- 21 janvier Activité socioculturelle – Danse ta vie
- 22 janvier Activité socioculturelle – Danse ta vie
- 23 janvier Activité socioculturelle – Danse ta vie
- 24 janvier Activité socioculturelle – Danse ta vie
- 27 janvier Journée pédagogique – Sortie au Zukari, Centre d'amusement - Ste-Julie
- 28 janvier Conseil d'établissement – 19h
- 30 janvier École de la vue

**Important ! 3 au 14 février :**  
Période officielle d'admission et inscription 2025-2026 – **EN LIGNE**



### École de la Passerelle

60, rue Saint-Jacques  
Chambly (Québec) J3L 3M1  
(450) 461-5903  
[passerelle@csp.qc.ca](mailto:passerelle@csp.qc.ca)  
Direction : Sophie Lussier  
Site Web ► <http://delapasserelle.csp.qc.ca/>

